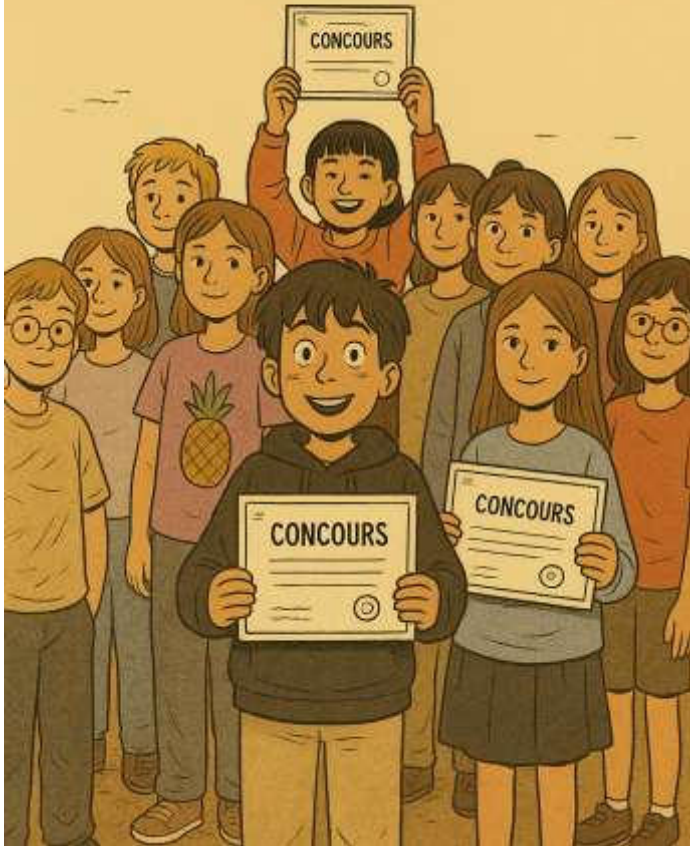


NOTRE PLAISIR D'ÉCRIRE



La section de l'AMOPA AUDE a voulu compléter les propositions nationales des concours de l'AMOPA.

Ainsi, chaque année, les élèves des classes primaires (CE2 CM1 CM2) avaient la possibilité de composer une poésie de leur choix ou un texte écrit d'après un thème imposé. Ce n'est pas le cas cette année, ces concours ont été remplacés par des épreuves intéressantes, avec l'emploi de moyens vidéo, le contact avec les aînés (voir la liste complète sur notre site). Sans oublier les propositions passionnantes à base de mathématiques.

Pour les établissements de l'Aude, **nous vous donnons le choix, pour vos élèves, entre une poésie et un texte d'expression narrative**, avec un thème qui est chaque fois assez large pour contenter tout le monde. Les textes des élèves devront parvenir avant le 12 février à :

Mme la Présidente de l'AMOPA -
Concours « Mon plaisir d'écrire » Direction
des services départementaux de l'Éducation
nationale

67 rue Antoine Marty

11000 CARCASSONNE

Poésie

Vous écrivez une poésie en vers libres ou classiques ne dépassant pas 20 lignes où vous évoquerez au choix un aspect de la nature (1) ou une émotion que vous avez ressentie (2) ou l'évocation d'une personne de votre entourage (3). La poésie créée devra obligatoirement comporter le nom d'**une couleur** utilisée dans votre évocation, description ou portrait.

Expression écrite narrative

Une promenade individuelle ou en groupe, un voyage, une sortie avec votre école vous a permis de découvrir un monument, une maison singulière, un endroit que vous ne connaissiez pas ou mal. Racontez en deux pages au maximum les circonstances de cette découverte, les questions que vous vous posez et l'intérêt que vous en avez retiré.

Conseils

De préférence, les textes seront dactylographiés, mais ce n'est pas une obligation. Par contre les élèves veilleront à garder un double de leur travail. Le nom de l'élève figurera en bas du texte avec la classe, l'établissement et le nom du professeur (attention, pour les épreuves nationales, il y a d'autres règles à respecter).